



ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROY.

*QUI Ordonne qu'à commencer du premier Mars prochain, les
Pieces de Vingt sols seront réduites à Dix-huit sols, Et les
Pieces de Dix sols à Neuf sols.*

Du 7. Fevrier 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROY s'étant fait représenter l'Arrêt de son Conseil du 28. du mois de Janvier dernier, qui Ordonne une Diminution sur toutes les Especes d'Or & d'Argent, à l'exception des Pieces de Vingt sols & de Dix sols; Sa Majesté à jugé qu'il convenoit au bien du Commerce, d'Ordonner une Diminution sur lesdites Pieces de Vingt sols & de Dix sols; A quoy voulant pourvoir, Ouy le Rapport du Sieur Law, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Controlleur General des Finances: SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & ordonne, Qu'à commencer du premier jour de Mars prochain, les Pieces de Vingt sols, même celles de la Fabrication ordonnée par Edit du mois de Decembre dernier seront & demeureront réduites à Dix-huit sols, & les Pieces de Dix sols à Neuf sols, sur lequel pied seulement elles auront cours tant à Paris, que dans toute l'étendue de son Royaume. Enjoint Sa Majesté aux Officiers de ses Cours des Monnoyes, & aux Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt, qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le septieme jour de Fevrier mil sept cens vingt. Signé,
PHELYPEAUX.

**CESAR CHARLES L'ESCALOPIER, CHEVALIER, CONSEILLER DU ROY EN SES
Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances, & Com-
missaire départy pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté en la Province & Frontiere de Champagne.**

VEU l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roy cy-dessus, NOUS ORDONNONS qu'il sera lû, publié & affiché dans l'étendue de ce Département, pour y être exécuté selon sa forme & teneur; Enjoignons à nos Subdeleguez d'y tenir la main. Fait à Chalons ce douzième jour de Fevrier mil sept cens vingt.
Signé, L'ESCALOPIER.

Par Monseigneur,
BUEAREL